

physiologiquement à peine suffisante. Il n'est alors pas étonnant que les différences de revenus impliquent en premier lieu des différences importantes dans la consommation de viande.

A part la viande, le deuxième article alimentaire dont la consommation varie fortement suivant les groupes se trouve être la pomme de terre. Généralement, la consommation de pomme de terre diminue quand le niveau de vie augmente. Mais dans les familles paysannes, c'est le contraire qui se produit. Au cours des années 1961-62, la consommation de pomme de terre pour un membre d'une famille paysanne était dans les exploitations de moins de 3 ha de 216 kg ; de 3 à 7 ha, 217 kg ; de 7 à 10 ha, 238 kg ; de 10 à 15 ha, 215 kg ; au-dessus de 15 ha, 269 kg.

Des données qui précèdent, on déduit que la dépendance de l'exploitation agricole vis-à-vis du marché n'est pas un moyen d'augmenter la consommation, mais au contraire implique **la limitation de la consommation de base de la famille paysanne.**

Qu'est-ce qui force une famille paysanne à limiter ainsi sa consommation personnelle ?

Premièrement, **une pression fiscale directe**, c'est-à-dire les impôts et les fournitures obligatoires. Bien sûr, les fournitures obligatoires sont payées mais à des prix environ deux fois plus bas que ceux du marché libre. En 1961, les exploitations qui donnaient leur comptabilité ont recueilli dans la totalité de leur revenu 7 % seulement provenant des fournitures obligatoires ; ce qui veut dire que l'Etat accapare gratuitement, à l'aide des fournitures obligatoires, 7 % de la valeur de la production destinée au marché d'une exploitation paysanne moyenne. Au cours de la même année 1961, les impôts constituaient 7,5 % des revenus de la production d'une exploitation agricole moyenne.

Deuxièmement, **la pression réalisée par le monopole de l'Etat** sur le marché. L'Etat est le **fournisseur unique** de tout ce qu'une exploitation paysanne achète sur le marché. Il est aussi acheteur. En 1961, 76 % des revenus de la production destinée à la vente (dans une exploitation moyenne) provenaient de la vente à l'Etat (dont les fournitures obligatoires constituaient 7 %). En dehors des fournitures obligatoires, l'Etat achète aux paysans leurs produits dans le cadre d'accords contractuels et d'achats non obligatoires, ceci à des prix qui sont de 30 % inférieurs à ceux du marché libre.

Qu'est-ce qui contraint les exploitations agricoles à vendre « de leur propre volonté » à l'Etat la plus grande partie de leur production à des conditions défavorables ?

Dans certaines régions, l'achat non obligatoire et les accords contractuels constituent la seule forme de vente. C'est pourtant un autre facteur qui joue le rôle décisif : la pression exercée par l'Etat en tant que monopolisant la fourniture d'objets d'origine industrielle et indispensables à l'exploitation agricole et à la famille. Seules les exploitations qui signent le contrat ont le droit d'acheter du charbon qui est indispensable à l'élevage (et c'est cette production qui fournit plus de 69 % des revenus d'une exploitation moyenne) ainsi que la possibilité réelle d'acheter des engrais.